Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DC_006_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

BUREAU DECISIONNEL
Séance du 12 Février 2026

Décision DC-006-2026

L'an 2026 le 12 février à 09 heures 00, les membres du Bureau, légalement convoqués, se sont réunis à huis clos, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Pascal PRIDO.

MEMBRES PRESENTS

Ronan KERDRAON, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Thibaut GUIGNARD, Joël LE BORGNE, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean Paul HAMON

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DC_006_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

BUREAU DECISIONNEL
Séance du 12 février 2026

Décision DC-006-2026

Rapporteur : Monsieur Pascal PRIDO

Objet : Acquisition de l'abattoir situé sur la commune de Quintin – Offre de rachat de l'ensemble immobilier et matériel suite à la liquidation de la société Quintin Viandes

EXPOSE DES MOTIFS

Contexte et enjeux

La fermeture de l'abattoir de Quintin depuis plus d'un an et demi, suite à une procédure de liquidation judiciaire, a entraîné l'arrêt de l'activité et une perte d'un outil de proximité essentiel pour les éleveurs du territoire.

Cette situation fragilise la filière agricole locale, en particulier les petits producteurs engagés dans les circuits courts et la vente directe, qui ne disposent plus d'un équipement adapté à proximité.

Face au risque de disparition définitive de cet outil structurant, Saint-Brieuc Armor Agglomération a engagé une démarche visant à permettre sa reprise, sa remise en état et sa réouverture dans un cadre juridiquement sécurisé et économiquement soutenable. Cette action s'inscrit dans une logique d'intérêt général, de soutien à l'économie locale et de mise en œuvre des orientations du Plan Alimentaire Territorial et des objectifs de souveraineté alimentaire.

La remise en activité du site permettra la création de 9 à 10 emplois équivalents temps plein à terme, contribuera au maintien des activités induites (éleveurs, transporteurs, transformateurs) et présentera un intérêt environnemental en réduisant les distances de transport, l'empreinte carbone de la filière et les coûts logistiques pour les exploitations agricoles.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DC_006_2026-DE

2. Projet de reprise

Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite reprendre l'abattoir de Quintin afin d'en permettre la réouverture et l'exploitation par une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Saint-Brieuc Armor Agglomération propose d'assurer le portage immobilier du site et de maintenir auprès du tribunal des activités économiques une offre d'acquisition portant sur l'ensemble immobilier et matériel de l'abattoir pour un montant de **100 000 €** net vendeur.

Cette offre s'inscrit dans une démarche d'intérêt général visant :

- la sauvegarde d'un outil structurant pour la filière agricole locale,
- le maintien d'un service de proximité indispensable aux éleveurs,
- la réouverture du site dans un cadre économiquement soutenable,
- une exploitation confiée à une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, garantissant un mode de gestion collectif, durable et encadré.

Il vous est proposé, si ces conditions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la décision suivante.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DC_006_2026-DE

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération DB-209-2020 du conseil d'agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération en date du 1er octobre 2020 portant délégation d'attribution de l'Assemblée délibérante au Bureau ;

VU les informations sur la reprise de l'abattoir présentées au bureau thématique du 6 novembre 2025 ;

VU les éléments financiers pris en compte par le bureau décisionnel du 29 janvier 2026 ;

Considérant la liquidation judiciaire de l'abattoir de Quintin et la nécessité de préserver un outil indispensable à la filière agricole locale ;

Considérant l'intérêt économique, agricole, social et environnemental que représente la réouverture de cet équipement pour le territoire, notamment pour les circuits courts et la souveraineté alimentaire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE BUREAU DECISIONNEL

AUTORISE le président de Saint-Brieuc Armor Agglomération à se porter enchérisseur auprès du juge commissaire pour une offre à hauteur de 100 000 € ;

DIT que la présente décision sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 16	Pouvoirs : 0	Total : 16	Exprimés : 16
Voix Pour : 16	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc, le 12 février 2026

Président,

Ronan KERDRAON